

# Schéma type d'organisation des rencontres territorialisées

La lettre de mission prévoit que la mission de suivi de la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale définisse une « méthode pour la mise en œuvre du plan au niveau territorial, permettant l'appropriation et la conduite efficace de ses mesures par les acteurs de terrain ». Cette méthode doit notamment comprendre des « débats en région ».

Il s'agit notamment de susciter des initiatives partagées entre les acteurs au niveau territorial, suivant la même méthode que celle déployée lors de la conférence nationale : la co-construction. Ces rencontres pourront être suivies, tout au long de la mise en œuvre du plan, de nouvelles rencontres destinées à assurer un suivi qualitatif des mesures mises en œuvre.

**La présente annexe propose un cadre pour ce déploiement territorial.**

## 1. LE CADRE GENERAL : DES RENCONTRES PARTENARIALES, DANS LES TERRITOIRES, ORIENTEES VERS UNE FINALITE OPERATIONNELLE

### 1.1. *Les rencontres territorialisées sont essentielles pour assurer le déploiement d'une partie du plan*

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale comporte 61 mesures, que l'on peut classer en **trois grandes catégories fonctionnelles** :

- Les mesures qui sont du ressort de l'Etat et ont vocation à s'appliquer de façon homogène et immédiate sur l'ensemble du territoire national (ex : augmentation du RSA socle),
- Les mesures dont la mise en œuvre est conditionnée dans un premier temps à une expérimentation et pour lesquelles un cadre national a été déterminé (ex : garantie jeunes),
- Les mesures dont la mise en œuvre dépend, en tout ou partie, des initiatives locales qui pourront se faire jour (ex : lutte contre la discrimination dans l'accès des enfants à la restauration scolaire pour le 1<sup>er</sup> degré).

Au regard du nombre de mesures appartenant à cette dernière catégorie, **la force d'initiative et de création des territoires est à la fois l'une des conditions de réussite du plan et un atout considérable.**

### 1.2. *Les rencontres territorialisées, partenariales, poursuivent le double objectif d'appropriation du plan par les acteurs locaux et le lancement du déploiement opérationnel du plan*

#### 1.2.1. **Ces rencontres territorialisées doivent fonder des dynamiques partenariales**

Dans la droite ligne de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté organisée en 2012, **ces rencontres doivent être partenariales et ouvertes**. En effet, le plan doit être l'occasion de porter un nouveau regard sur les situations de pauvreté et de repenser les changements structurels sur le long terme (transversalité, prévention, décloisonnement des politiques, proximité des actions...) : il est donc **important que cette étape associe l'ensemble des acteurs de lutte contre la pauvreté** (services de l'Etat et administrations compétentes, collectivités territoriales, associations, partenaires sociaux). De même, la mission veillera à ce que des représentants des bénéficiaires des mesures du plan puissent participer aux travaux et s'y exprimer.

**L'acceptation de la démarche de co-construction du déploiement du plan par les élus des collectivités territoriales est indispensable pour la réussite globale.** Pour cela, des contacts préalables à ces rencontres devront être organisés entre les Préfets de régions, en liaison avec les Préfets de département, et les présidents des conseils généraux concernés, afin d'œuvrer à l'engagement de ces derniers dans la démarche, en particulier dans le cadre « d'appels à territoires » volontaires pour décliner telles ou telles actions du plan dans les territoires dont ils ont la charge. Le cadre de ces appels à territoires est précisé ci-dessous.

### **1.2.2. Un double objectif d'information et de déploiement opérationnel**

**Les rencontres territorialisées que la mission animera ont donc un double enjeu :**

- il s'agit tout d'abord d'assurer la bonne connaissance du plan par les acteurs de terrain, ainsi que de permettre son appropriation. A cet égard, la mission sera conduite à proposer une présentation synthétique du plan ainsi que de son rôle dans le suivi de la mise en œuvre de celui-ci.
- il est par ailleurs nécessaire de poser les jalons de son déploiement opérationnel dans les territoires. Cela suppose une solide préparation en amont, tant en matière de diagnostic que de perspectives opérationnelles.

La façon dont ces deux objectifs peuvent être remplis est détaillée ci-dessous.

## **2. LA MISSION S'APPUIERA TANT SUR LES PREFECTURES QUE SUR LA DGCS AFIN D'ORGANISER CES RENCONTRES TERRITORIALES**

**Trois phases doivent être distinguées** quant à la réalisation des rencontres territorialisées :

- La phase de préparation amont,
- Le déroulement de la rencontre à proprement parler,
- Les suites données à la rencontre et le suivi des mesures décidées.

### **2.1. La mission pourra s'appuyer sur les services déconcentrés de l'Etat afin d'assurer le bon déroulement des rencontres**

**La mission peut compter sur la mobilisation des services de l'Etat, ainsi que le précisera une circulaire du Premier ministre en cours de finalisation.** Dans cette optique, la mission a rencontré les Préfets de région le 21 mars, afin de leur exposer sa démarche et son rôle.

**Les services déconcentrés de l'Etat joueront un rôle clé dans la préparation, le déroulement et le suivi des rencontres territorialisées.** Le Préfet de région et les préfets de département, par l'intermédiaire de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et des directions départementales en charge de la cohésion sociale (DDCS et DDCSPP), assureront la liaison avec les élus territoriaux. La DRJSCS sera chargée d'un rôle d'animation et de pilotage, les services départementaux en charge de la cohésion sociale étant quant à eux chargés du travail opérationnels. Les services de l'Etat prendront utilement l'attache des interlocuteurs compétents sur ce sujet (autres services de l'Etat – ARS, rectorat, PJJ –, opérateurs – CAF, MSA, Pôle Emploi –, services pertinents des collectivités territoriales, ...).

⇒ **En ce qui concerne la phase de préparation des rencontres :**

Afin d'assurer la réussite des rencontres territorialisées, il est **nécessaire d'adapter le programme aux spécificités des territoires**. Cette exigence suppose une préparation des rencontres aussi en amont que possible, avec les parties prenantes concernées.

En premier lieu, **une étape de diagnostic est incontournable**. Cette étape de diagnostic doit permettre de dresser un état des lieux des réalités sociales des territoires et permettre aux parties prenantes de disposer d'une vision globale. **Ce travail de diagnostic peut notamment être réalisé à partir des outils existants** (travaux des collectivités tels que les plans départementaux et régionaux existants, plans d'action stratégique de l'Etat en région, travaux des observatoires statistiques locaux, ...). Une attention particulière sera portée sur les quartiers bénéficiant de la politique de la ville et sur les zones rurales isolées, comme sur les jeunes adultes, les familles monoparentales, les sans domiciles fixes et les personnes sous mains de justice. **Ces diagnostics auront vocation à être présentés au cours des rencontres, par les DRJSCS et en y associant les services départementaux en charge de la cohésion sociale.**

Ensuite, la définition de priorités territoriales communes, ou de pistes d'actions opérationnelles, passe tant par le recensement des initiatives déjà existantes sur les territoires, que des marges de progrès possible. **Cette phase « amont » doit donc conduire au recensement des initiatives existantes et qui correspondent à des orientations du plan et permettre aux Préfets et aux DRJSCS de relayer des « appels à territoires »**, en assurant auprès des élus, et notamment des présidents de conseils généraux, une publicité adéquate des mesures dont la mise en œuvre est du ressort des collectivités territoriales et qui correspondent à des besoins identifiés.

⇒ **En ce qui concerne le déroulement des rencontres :**

En liaison avec la mission, **les services de l'Etat seront en charge de l'organisation matérielle des rencontres**.

Les rencontres se dérouleront en deux parties. Le matin, après présentation du plan par la mission de suivi et du diagnostic par la DRJSCS et les services départementaux, un débat sera organisé entre les différentes parties présentes sur le contenu du plan, le diagnostic et sur les attentes des uns et des autres.

L'après midi **pourrait prendre la forme d'ateliers réunissant les acteurs d'un même département, afin de leur permettre d'élaborer une réflexion commune sur les priorités territoriales et les mesures opérationnelles à même d'y répondre.**

Ces discussions doivent avoir un objectif opérationnel. Afin de respecter l'esprit de co-construction du déploiement du plan, il est proposé qu'elles soient animées conjointement par des représentants du Préfet et du Président du Conseil général.

Au travers de ces rencontres, l'objectif du 2<sup>ème</sup> semestre 2013 doit être la mise en place d'un maillage territorial significatif, qui permette ensuite une diffusion du plan et un effet d'entraînement sur l'ensemble du territoire.

⇒ **En ce qui concerne les suites données aux rencontres et le suivi des priorités et mesures arrêtées :**

Il paraît pertinent de confier aux Préfets, au travers des DRJSCS, un rôle de suivi du plan, et notamment de la mise en œuvre des mesures décidées au cours de la rencontre territorialisée. Le DRJSCS pourrait ainsi se voir confier un rôle de référent. En liaison avec la mission, il s'agira notamment de proposer aux collectivités volontaires des grilles d'évaluation et de suivi des actions, afin de faciliter le travail de suivi.

### 2.1.1. Le format des rencontres

La lettre de mission évoque des « débats en région ». Afin de s'assurer du caractère opérationnel de ces rencontres, il paraît opportun d'organiser des rencontres de taille raisonnable.

Ainsi, **il est proposé qu'elles réunissent au maximum quatre départements d'une même région**, ce qui amènera la mission à réaliser, selon les cas, plusieurs rencontres dans certaines régions.

Certains territoires ayant déjà programmé des rencontres dans un avenir proche, souvent sous la forme « d'assises sociales », la mission pourra s'appuyer sur ces initiatives.

### 3. FORMAT POSSIBLE D'UNE RENCONTRE-TYPE

Moment	Thème	Préparation préalable	Animation
<i>Matinée</i>	Phase de présentation du plan et de la mission	Mission IGAS	Mission IGAS
<i>Matinée</i>	Présentation d'un diagnostic territorial, régional et départemental	DRJSCS, DDCSPP	Un représentant de ces structures
<i>Matinée</i>	Réactions et expression des parties prenantes	/	François Chérèque
<i>Repas</i>			
<i>Après-midi</i>	Travail en ateliers départementaux - définition d'axes prioritaires – travail autour du déploiement opérationnel des mesures	DRJSCS, DDCSPP et départements	Co-animation Préfecture et département
<i>Après-midi</i>	Restitution en séance plénière des résultats des ateliers	/	Un rapporteur par atelier
<i>Après-midi</i>	Conclusion des travaux – perspectives	/	François Chérèque

### 4. CALENDRIER DE REALISATION DES RENCONTRES TERRITORIALISEES

La mission évalue le nombre de réunions à organiser entre 30 et 35, dont un certain nombre en outre-mer. Un premier objectif consiste en la réalisation avant la période estivale, de premières rencontres. Les rencontres reprendront ensuite à la rentrée et se poursuivront tout au long du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2013.

## **5. PARTICIPANTS A CES RENCONTRES**

Les rencontres territoriales pourront notamment réunir des représentants des institutions et entités citées ci-dessous. Il reviendra aux services de l'Etat d'identifier et de solliciter les interlocuteurs pertinents.

### **Collectivités territoriales :**

- Conseil régional,
- Conseils généraux,
- Villes,
- Représentants des CCAS et CIAS.

### **Services de l'Etat et opérateurs :**

- Préfecture,
- DRJSCS,
- DDPP / DDCS/ DDCSPP,
- ARS,
- Rectorat,
- CAF et MSA,
- Pole Emploi,
- Banque de France,
- Représentants des missions locales,
- Représentants des bailleurs sociaux (ex : ARHLM).

### **Représentants des partenaires sociaux et du monde associatif**

### **Représentants des réseaux consulaires, des professions de santé**

### **Représentants des bénéficiaires.**